

Arrêté n° AG-2026-DRHFP-0881 du 5 octobre 2026

portant prolongation des fonctions de Mme Priscillia Toekidjo-Sidik en qualité de directrice de l'agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 60/CP du 30 mars 2017 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie (ARDC-NC) ;

Vu l'avis de vacance de poste n° 3134-26-1023/SR du 10 juillet 2026 en vue de pourvoir le poste de directeur de l'agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie (ARDC-NC) ;

Vu la candidature de Mme Priscillia Toekidjo-Sidik en date du 30 août 2026,

ARRETE

Article 1 : Les fonctions de Mme Priscillia Toekidjo-Sidik en qualité de directrice de l'agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

En l'absence de M. Milakulo TUKUMULI, Le vice-président du gouvernement chargé de l'économie, de la fiscalité, des télécommunications, des questions douanières du commerce extérieur, de l'attractivité et de la souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie

CHRISTOPHER GYGES

Le membre du gouvernement chargé des secteurs du budget, des finances et de la fonction publique

PHILIPPE BLAISE